

Montréal, le 9 février 2011

Madame Anne-Lyne Boutin
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Objet : Réponse à la question complémentaire du document DQ21

Madame,

Par la présente, nous souhaitons répondre à la question complémentaire posée suite à la deuxième partie de l'audience publique sur le projet de parc éolien du Massif du Sud et transmise le 4 février 2011.

Vous trouverez ci-dessous la réponse à la question suivante :

Dans votre contrat avec Hydro-Québec, Saint-Laurent Énergies s'est engagée à rencontrer une production annuelle minimale de 544 gigawattheures soit un peu plus de 7GWh par éolienne. Votre plan actuel d'implantation des éoliennes permettrait encore 2 déplacements, selon vos dires lors de l'audience publique.

Veillez chiffrer la production prévue dans votre plan d'implantation actuel et la diminution envisagée de chaque éolienne ainsi que l'effet sur votre marge de manœuvre au regard de votre obligation contractuelle de 544 gigawattheures qu'entraînerait le déplacement de certaines éoliennes, telles que :

- a) *le déplacement des éoliennes A1 et A2;*
- b) *le déplacement des 6 éoliennes actuellement situées dans l'habitat de la grive de Bicknell tel qu'identifié par le MRNF;*
- c) *le déplacement des éoliennes actuellement situées dans l'habitat de la grive de Bicknell tel qu'identifié par le Service canadien de la Faune;*

- d) *le déplacement des éoliennes A1 et A2 ainsi que les 6 éoliennes actuellement situées dans l'habitat de la grive de Bicknell tel qu'identifié par le MRNF.*

Réponse :

La production prévue dans le plan d'implantation actuel représente déjà une baisse significative par rapport au plan d'implantation proposé dans la soumission de Saint-Laurent Énergies à Hydro-Québec en 2007.

Considérant les modifications apportées au plan d'implantation associé à la soumission et le plan actuel (incluant la relocalisation des 6 éoliennes de la crête du Mont du Midi avant le dépôt de l'étude d'impact, la relocalisation des 3 éoliennes les plus problématiques avant le dépôt du Rapport addenda et l'utilisation de plus d'une douzaine de positions alternatives) Saint-Laurent Énergies estime aujourd'hui la production annuelle à 529 GWh. Ces modifications ont pour effet de rapprocher la production anticipée du seuil de production critique à partir duquel Saint-Laurent Énergies aurait à payer des pénalités à Hydro-Québec, à défaut de livrer 95% de l'énergie contractuelle prévue au contrat avec Hydro-Québec.

Concernant le scénario « a » de la question (déplacement des éoliennes A1 et A2), Saint-Laurent Énergies est en mesure d'estimer son effet sur la production étant donné que les positions alternatives proposées sont des positions viables, même si elles sont moins productives que les positions visées. Si les positions A1 et A2 étaient remplacées par les positions Alt1 et Alt2, la production baisserait de 529GWh à 527GWh. Une baisse similaire est estimée si 2 des positions dans l'habitat de la grive de Bicknell étaient remplacées par les positions Alt1 et Alt2.

Concernant le scénario « c » de la question (le déplacement des éoliennes actuellement situées dans l'habitat de la grive de Bicknell tel qu'identifié par le Service canadien de la faune), Saint-Laurent Énergies n'est pas en mesure de chiffrer son effet sur la production puisqu'il est impossible de proposer un agencement qui relocaliserait les 15 positions (plus une des positions alternatives) qui seraient touchées par cette délimitation d'habitat. De plus, ce scénario aurait pour effet de toucher à plus de 15km de chemins à construire ou à modifier, ce qui aurait un impact majeur sur la réalisation des infrastructures civiles et électriques du projet.

Concernant le scénario « b » (déplacement des 6 éoliennes dans l'habitat de la grive de Bicknell tel qu'identifié par le MRNF) et « d » (déplacement des éoliennes A1 et A2 ainsi que les 6 éoliennes dans l'habitat de la grive de Bicknell tel qu'identifié par le MRNF) de la question, il est difficile d'estimer précisément leurs effets sur la production annuelle. En effet, ces déplacements, combinés aux contraintes environnementales et réglementaires actuelles, impliqueraient l'utilisation de positions situées sur des crêtes sur lesquelles Saint-Laurent Énergies ne détient pas suffisamment de mesures de vent. Ces scénarios nécessitent plusieurs hypothèses sur la modification du design civil qui ne peuvent être confirmées à ce moment. Ces deux scénarios



présentent des incertitudes et des risques qui ne sont pas acceptables pour Saint-Laurent Énergies à ce jour.

Saint-Laurent Énergies tient à souligner le fait que l'agencement actuel respecte les réglementations municipales actuellement applicables.

Espérant le tout conforme, je vous prie de recevoir, Madame, mes plus cordiales salutations.

Stephen Cookson
Directeur de projets
Saint-Laurent Énergies